

COMMUNIQUE DE PRESSE

Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 30 mai 2025

Le vendredi 30 mai 2025 à 10 heures, les actionnaires d'AGMA, Société Anonyme cotée à la Bourse de Casablanca et Acteur de référence dans le Conseil en Assurance et Réassurance, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Siège Social de la société sur convocation du Président Directeur Général, M. Ali CHRAIBI.

Les états de synthèse, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 68 905 996,71 DH pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, certifiés par les Commissaires aux Comptes et publiés dans le journal LA NOUVELLE TRIBUNE du 24 avril 2025, ont été approuvés à l'unanimité par ladite Assemblée et n'ont subi aucun changement.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, l'ensemble des résolutions soumises par le Conseil d'Administration et publiées dans l'avis de convocation aux actionnaires, inséré dans l'édition du 29 avril 2025 du journal LE MATIN ont été adoptées à l'unanimité.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de distribuer un dividende ordinaire de 300 DH par action à compter du 24 juillet 2025 selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Le rapport financier annuel 2024 de la société est accessible sur le site : <https://agma.ma/communication-financiere/>